

RCS : AUCH
Code greffe : 3201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AUCH atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00364
Numéro SIREN : 831 558 077
Nom ou dénomination : RG -VITI

Ce dépôt a été enregistré le 20/08/2019 sous le numéro de dépôt 2703

B 2703



compagnie fiduciaire

NOUVELLE AQUITAINE – OCCITANIE – PARIS-ÎLE-DE-FRANCE

Dossier des comptes annuels

Certifiés conformes.

Pour l'exercice
Du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2018

-o-o-o-

S.A.S. RG VITI

La Petite Hitaire

La Hitaire

32800 EAUZE

-o-o-o-

SIRET : 83155807700010

APE : 7010Z



ATTESTATION

d'expert comptable

En notre qualité d'Expert-Comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 16 février 2018, nous avons effectué une mission de **PRESENTATION** des comptes annuels de :

S.A.S. RG VITI

**La Petite Hitaire
La Hitaire
32800 EAUZE**

Les comptes annuels ci-joints relatifs à l'exercice du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2018 se caractérisent par les données suivantes :

▶ Total du bilan.....	4.290.437 €
▶ Chiffre d'affaires	/
▶ Résultat net comptable.....	282.538 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de Présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Villenave d'Ornon,
Le 22 mars 2019

Pour la COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Jean-Philippe SEGUIN
Expert-comptable Associé



Sommaire

COMPTE DE RESULTAT	1
COMPTE DE RESULTAT DETAILLE	3
<i>Détail Des Comptes De Produits</i>	3
<i>Détail Des Comptes De Charges</i>	4
BILAN ACTIF	5
BILAN PASSIF	6
BILAN DETAILLE	7
<i>Détail des Comptes d'Actif</i>	7
<i>Détail des Comptes de Passif</i>	8
NOTE D'INFORMATION	9
DOSSIER FISCAL	
<i>Imprimé n° 2065</i>	
<i>Liasse fiscale 2033 A à 2033 G</i>	



COMPTE DE RESULTAT

Présenté en Euros

RUBRIQUES	France	Export	au 31/12/2018 (18 mois)	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires Nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats et charges externes			9 531	
Impôts, taxes et versements assimilés			2 215	
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Autres charges			0	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			-11 746	
RESULTAT EXPLOITATION			-11 746	
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations			316 743	
Produits des autres valeurs mobilières			371	
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			317 113	
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			22 830	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			22 830	
RESULTAT FINANCIER			294 284	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			282 538	



COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

RUBRIQUES	en 31/12/2018 (18 mois)	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	317 113	
TOTAL DES CHARGES	34 576	
RESULTAT NET	282 538	
Dont Crédit-bail mobilier Dont Crédit-bail immobilier		



BILAN ACTIF

Présenté en Euros

	31/12/2018 (18 mois)		Net	
	Brut	Amort. Dépréci.		
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Avances & acomptes sur immo. Incorpor.				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillage indus.				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances & acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participat° évaluées selon mise en équival.				
Autres participations	4 112 310		4 112 310	
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	4 112 310		4 112 310	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances & acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Organismes sociaux				
Etat, impôts sur les bénéfices				
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres				
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	176 329		176 329	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	1 798		1 798	
ACTIF CIRCULANT	178 127		178 127	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	4 290 437		4 290 437	



BILAN PASSIF

Présenté en Euros

	au 31/12/2018 (12 mois)	
Capital social ou individuel	2 761 170	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE	282 538	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	3 043 708	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 245 649	
Découverts, concours bancaires		
Emprunts et dettes financières diverses		
Associés		
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 080	
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, impôts sur les bénéfices		
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires		
Etat, obligations cautionnées		
Autres impôts, taxes et assimilés		
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 246 729	
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	4 290 437	



NOTE D'INFORMATION

L'exercice a une durée de 18 mois.

Conformément à l'article L123-16-1, aucune annexe n'est établie.

La note d'information a été établie en application du règlement de l'ANC n°2015-06 (homologué par arrêté du 4 décembre 2015) applicable au 1^{er} janvier 2016.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice s'est caractérisé par les événements et circonstances ci-après :

- augmentation du capital de 2 760 670 € pour le porter à 2 761 170 €,
- acquisition de titre de participation « Holding du Tariquet » pour un montant de 4 112 310 €.

II - REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPES GENERAUX

Les comptes annuels ont été établis en application des règles générales comptables et dans le respect du principe de prudence et conformément aux dispositions du Code de Commerce.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance de l'exercice.

La méthode de base, retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité, est la méthode des coûts historiques.

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

1. Capital social

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	50	10	500.00
Titres émis	276 067	10	2 760 670
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	276 117	10	2 761 170



2. Engagements Financiers donnés :

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	
Crédit-bail immobilier	
Engagements en matière de retraite	
Médaille du travail	
Autres engagements	
TOTAL	

3. Entreprises Liées : Eléments concernant les entreprises liées et les participations

POSTES	MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES	
	liées	avec lesquelles la Sté a un lien de participation
Avances et acomptes sur immobilisations	4 112 310	
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant)		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances		
Capital souscrit appelé non versé		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits de participation		
Autres produits financiers		
Charges financières		

RG VITI

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

Au capital de 2.761.170 euros

Siège social : La Petite Hitaire

32800 EAUZE

831 558 077 RCS AUCH

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 27 JUIN 2019

L'an Deux Mille Dix-Neuf,
Et le vingt-sept juin,
A dix heures trente,

Au siège de la société,

Monsieur Rémy GRASA, Président associé unique de la Société RG VITI,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis et arrêtés par Monsieur Rémy GRASA, Président associé unique.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Lecture du rapport de gestion établi par Monsieur Le Président ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et quitus à Monsieur Le Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- Délégation de pouvoirs aux fins d'accomplissement des formalités.

GR

PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2018, exceptionnellement de 18 mois, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 282.538 Euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne à Monsieur le Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

Il est proposé de répartir le bénéfice de l'exercice s'élevant à DEUX CENT QUATRE-VINGT-DEUX MILLE CINQ CENT TRENTE-HUIT euros (282.538 €) de la manière suivante :

Au compte « Réserve légale » : 276.117 €

Au compte « Autres réserves » : 6.421 €

TROISIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous informons que s'agissant du premier exercice social, il n'y a pas eu de distribution de dividendes.

QUATRIEME DECISION

En application des dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice clos ne prennent pas en compte des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

CINQUIEME DECISION

Conformément aux dispositions de l'article L 227-10 du Code de commerce, la présente décision fait mention qu'aucune convention règlementée nouvelle n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

SIXIEME DECISION

L'associé unique délègue tous pouvoirs à tout avocat exerçant au sein du cabinet secondaire de la société d'avocats TAJ, dont les bureaux se situent 19 boulevard Alfred Daney, 33041 BORDEAUX CEDEX, à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'associé unique: Remy Grassa.

